



## La police a mal garé mon véhicule = 3 contraventions !

Par **Samuel Cohen**, le **22/01/2018** à **09:01**

Hello!

J'aurais une question, comme le dit le titre, la police a déplacé ma voiture qui était bien garé, le parcmetre payé, pour des questions de "sécurité" le jour d'une manifestation. Apparemment la police aurait mal garé mon véhicule car j'ai reçu 3 contraventions pour "stationnement très gênant" de 135e chacune !

Que pensez vous que je doivent faire?

Petit détail, sur l'avis de déplacement, ils indiquent le 53 du boulevard, alors qu'ils l'ont en fait garé au 49. Sur la contravention il est bien indiqué 49.

Ai-je des chances de faire annuler ces 3 contraventions ?

Merci d'avance pour vos précieuses lumières.

Par **janus2fr**, le **22/01/2018** à **09:11**

Bonjour,

Un simple déplacement du véhicule n'est, de toute façon, pas autorisé. seule la mise en fourrière est possible à condition que le véhicule soit en infraction, donc qu'un arrêté ait été pris pour interdire le stationnement durant la manifestation.

Par **Samuel Cohen**, le **22/01/2018** à **09:15**

Bonjour.

Ce n'est pas la première fois qu'ils me la déplace sans contravention. Habitant dans le 11e, ou passent beaucoup de manifestations. Il y avait juste un petit papillon sur la voiture informatif (que j'ai vu après) disant qu'il y aurait un risque de déplacement. Mais c'est bien la 2e fois qu'ils me la déplace dans une autre rue. (ils ont fait pareil avec mon scooter, ils ont même scié ma chaîne pour le déposer au commissariat, mais sans contravention car bien garé)